

L'ajournement

● (2210)

[Traduction]

LES FINANCES—A) LA VÉRIFICATION DES DÉCLARATIONS
D'IMPÔT—B) LE RETARD APPORTÉ AU PAIEMENT DES
REMBOURSEMENTS

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, le 5 avril 1982, j'ai posé deux questions au ministre des Finances (M. MacEachen), puisque le ministre du Revenu national (M. Rompkey) n'était pas là. Elles portaient sur le fait que Revenu Canada avait publié un bulletin dans lequel il donnait à nos concitoyens l'instruction de remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu de 1981 comme si le budget du mois de novembre 1981 avait force de loi.

Si cette mesure a été prise, c'est parce que plusieurs dispositions importantes du budget du 12 novembre 1981 étaient rétroactives à l'exercice financier de 1981. Je pense en particulier aux dispositions relatives aux rentes d'étalement du revenu, aux déductions pour amortissement, aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, etc.

Après avoir donné à nos concitoyens l'instruction de remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu de 1981 d'après le budget du mois de novembre, Revenu Canada a ensuite ordonné à ses fonctionnaires des bureaux régionaux de l'impôt de tout notre pays de retenir toutes les déclarations touchées par le budget, tant que les mesures législatives s'y rapportant n'auraient pas force de loi. Si Revenu Canada a voulu agir ainsi, c'est à cause de la confusion qui a entouré le budget du mois de novembre. Le ministre des Finances a tellement modifié et remanié son budget que même les fonctionnaires de Revenu Canada ne s'y retrouvent plus.

Étant donné les instructions que Revenu Canada a données, des milliers de Canadiens dont les déclarations d'impôt sur le revenu de 1981 sont touchées par les dispositions du budget devront attendre indéfiniment avant de pouvoir toucher leurs remboursements d'impôt. En réalité, selon des prévisions fiables, le ministre des Finances pourrait ne pas s'y retrouver à propos de ce budget d'ici l'automne prochain. Certains Canadiens devront donc attendre jusqu'à cette date avant de pouvoir être remboursés.

Répondant à mes deux questions, le ministre des Finances a absolument nié que son budget était à l'origine d'une certaine confusion et, partant, que les remboursements d'impôt étaient retardés à cause du budget. Mais, monsieur l'Orateur, rien ne saurait être plus faux.

Par suite de l'intérêt suscité parmi le public par mes déclarations à la Chambre des communes et par celles de ma collègue de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney), Revenu Canada a été forcé à renverser sa décision à propos des remboursements d'impôt. Ainsi, au lieu de retenir les déclarations touchées par le budget, le ministère a émis de nouvelles instructions à l'intention des bureaux régionaux, et que je vous expose tout de suite. Désormais, les contribuables doivent remplir leur déclaration d'impôt de 1981 comme si le budget de novembre 1981 avait été adopté. Mais leur déclaration ne sera pas retenue comme prévu au début. Plutôt, Revenu Canada les vérifiera, mais pas moins de trois fois cependant: une première fois, en fonction de la réglementation fiscale prébudgétaire; une deuxième fois, en fonction du budget de novembre dernier. On remboursera alors aux contribuables le moindre des deux montants. Les mêmes déclarations seront enfin une troisième fois vérifiées, dès que le budget aura été adopté. Et si un nouveau

remboursement s'impose, il sera effectué à ce moment-là par Revenu Canada.

● (2215)

M'adressant au ministre du Revenu national (M. Rompkey) le 7 avril, j'ai repris les questions que j'avais posées au ministre des Finances (M. MacEachen) le 5 avril. Il a répondu qu'il n'y avait ni retard ni retenue de remboursements. Le ministre s'est trompé, parfaitement trompé. Car on retardait les remboursements jusqu'à ce que l'opposition officielle se mette à protester.

S'il n'y a plus de retard, c'est que le gouvernement fédéral et surtout le ministre du Revenu national, ont changé d'idée. Suite aux pressions exercées par l'opposition officielle, Revenu Canada a modifié ses méthodes de manière à accélérer les remboursements.

Si nous nous réjouissons de ce résultat, je demeure convaincu qu'il serait beaucoup plus simple de changer la date de présentation du budget, afin qu'aucune déclaration d'impôt pour l'année 1981 n'en soit affectée. Ainsi, il serait facile de traiter toutes les déclarations de la manière la plus rapide possible.

Enfin, le gouvernement affirme que seule une poignée de contribuables peut s'inquiéter des conséquences du budget pour leur déclaration d'impôt. On parle souvent de 200,000. Je crois qu'il y en a davantage, car plus de 200,000 contribuables ont emprunté pour payer les primes à leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite. De toute manière, qu'ils soient 200,000 ou plus, le gouvernement perdrait bien peu s'il décidait de modifier la date réelle du budget du 12 novembre 1981, pour simplifier le traitement des déclarations de 1981 et procéder aux remboursements. C'est là la solution que je préconise en espérant que le gouvernement fera preuve d'assez de sagesse et de souplesse pour en prendre bonne note.

[Français]

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le président, d'abord je dirai que je devrais compter autant sur la compréhension et la collaboration du député que sur la compréhension et la collaboration habituelles et vraies des contribuables Canadiens.

Avant de répondre à la question de l'honorable député, je devrais, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, réaffirmer que notre système d'impôt est un système d'autocotisation et que les échéances doivent être rigoureusement précises et suivies. C'est d'ailleurs une des clés du succès de Revenu Canada et de plus, je dois rendre hommage aux fonctionnaires de ce ministère pour la performance qu'ils réalisent en se surpassant chaque année, ce qui veut dire aller chercher plus d'argent avec des coûts constamment réduits. Monsieur le président, il est regrettable que l'honorable député se pose des questions sur le traitement des déclarations d'impôt de 1981 qui seraient touchées par les dispositions du dernier budget. Il est d'autant plus regrettable qu'il a probablement fait en sorte que des Canadiens se posent maintenant des questions inutiles à cet égard. Je dois me surprendre de l'audace dont il fait preuve lorsqu'il a évalué à 200,000 le nombre de personnes touchées, étant donné que ce résultat ne se fonde sur aucun renseignement précis. Je lui propose maintenant de réfléchir sur des faits réels et de cesser de faire peur et d'avoir peur. Voici d'ailleurs les faits: Aucun remboursement d'impôt n'est retardé à cause du budget. Aucun monsieur